chemin de fer de Kimberley à Hek-River : c'est un point stratégique de la plus haute importance.

A Hexriver, au nord de Worcester, où se tient le grand meeting afrikander, la voie ferrée franchit, en effet, une région montagneuse, qui a nécessité d'énormes travaux d'art. Les trains y traversent une série de tunnels superposés, dont la destruction aurait pour les Anglais les plus graves conséquences.

Une dépêche du Cap au « Daily Telegraph » annonce qu'un nouveau commando, plus fort peut-être que tous ceux qui ont déjà pénétré sur le territoire du Cap, vient encore de franchir l'Orange.

Une autre dépêche du Cap signale qu'une centaine de Hollandais auraient traversé le district de Clan William, marchant dans la direction de Malmesbury, au nord et à proximité de Capetown. On ne sait s'il s'agit de Boers ou de fermiers du pays.

Dans les milieux militaires indépendants de Londres, on s'attend, d'après ces divers renseignements, à voir les Boers sous Capetown avant quarante-huit heures.

### Les précautions des Anglais
### Insuffisance des troupes

On renforce, dit une dépêche du Cap, les garnisons dans les districts ruraux ainsi que les lignes de communications. Le retour au Cap d'un certain nombre de membres hollandais du parlement, venant des provinces, est considéré comme significatif.

Plusieurs municipalités, suivant l'exemple de la capitale, organisent des gardes civiques dont la durée de service sera de six mois au moins et de douze mois au plus.

La rareté des nouvelles au sujet de ce que font les envahisseurs cause beaucoup de malaise. Sans être alarmiste, on peut dire que le nombre des troupes en campagne n'est pas suffisant pour faire face aux éventualités de la nouvelle phase de la guerre.

La plus grande partie des troupes est occupée à garder les lignes de communication et à tenir garnison dans les villes et à moins qu'on augmente beaucoup les effectifs sans retard, la situation peut devenir très inquiétante ; les succès des envahisseurs, si légers soient-ils, peuvent être le signal d'un soulèvement général des Hollandais. Certains citoyens anglais ont été obligés d'abandonner les villages hollandais des environs du Cap et de se réfugier dans la ville, l'existence leur étant rendue insupportable.

# FAITS DIVERS

### Affreux drame près d'Angers

Angers, 7 janvier. — Mme Vve Cécile Hayon, de Corné, lisait tranquillement son journal hier matin, quand elle vit entrer un mauvais garnement du voisinage, Auguste Licois, armé d'un fusil de chasse.

Licois fit feu sur elle ; elle tomba inondée de sang l'œil gauche crevé. Licois tira une seconde fois et blessa de nouveau sa victime à l'épaule gauche. Malgré ses blessures, Mme Hayon eut l'énergie de se redresser et engagea avec le meurtrier une lutte corps à corps. Licois essaya de l'assommer à coups de sabot ; mais Mme Hayon, très vigoureuse, finit par maîtriser le gredin, et put sortir pour appeler au secours.

Licois se tira alors un coup de fusil qui lui enleva le nez et une partie du front. Son état est désespéré. L'état de sa victime est très grave.

—×—

### Un incident à la gare de Belair

Lundi matin, à la gare de Belair, un artiste musicien, de nationalité italienne, M. Paul Gelure, a tiré trois coups de révolver sur un directeur des ponts et chaussées, M. Lamy. La victime n'a pas été tuée sur le coup. On ne sait si elle sera sauvée. Ni le blessé ni le meurtrier n'ont voulu expliquer la cause de leur querelle. Il s'agit naturellement, d'une question de femme.

—×—

### Un cuirassier tué dans un débit de vin

Cette nuit, vers une heure, une discussion a éclaté entre consommateurs dans un débit de vin du passage Bouret, à Paris. Le patron de l'établissement se voyant menacé par un cuirassier, M. de Marières, qui tirait son sabre, contre lui, tira son révolver et atteignit le cuirassier à la tête. Il le tua sur le coup.

—×—

### Une explosion à la Faculté de médecine à Paris

Une violente explosion s'est produite à la Faculté de médecine lundi matin, vers 11 heures. C'est un tube du calorifère à vapeur obstrué par la gelée qui a cédé à la pression.

—×—

### Accident d'automobile

L'automobile du prince de Broglie, que conduisait le mécanicien du prince, M. Bonville, suivait dans l'après-midi d'hier, vers quatre heures, à Paris, le boulevard Saint-Germain. A la hauteur de la maison qui porte le numéro 29, il croisa un omnibus de la ligne place de la République-pare de Montsouris, qui venait de s'arrêter. En ce moment précis, descendait de cet omnibus le docteur Dovilles, qui demeure au quai Henri IV ; l'automobile le heurta violemment et le renversa. Le docteur, en tombant, fut blessé au corps et à la tête ; des gardiens de la paix lui firent donner les premiers soins dans une pharmacie voisine, puis le transportèrent à son domicile.

Quant à l'automobile, le choc l'avait fait dévier de sa route ; il avait heurté le trottoir et avait versé. Le prince de Broglie ne se trouvait pas dans sa voiture ; mais le mécanicien avait été jeté sur le sol ; il ne s'est fait que des contusions sans importance et a pu regagner seul l'hôtel de M. de Broglie.

—×—

### Un vol de 30,000 francs à Paris

En rentrant chez lui, hier soir, après une promenade qu'il venait de faire en compagnie de sa femme et de ses enfants, M. V, demeurant 29, avenue Bugeaud, constata en même temps que la disparition d'une bonne qu'il n'avait que depuis trois jours à son service, que ses meubles avaient été fracturés.

Profitant de son absence, la domestique infidèle s'était appropriée de l'argent et des bijoux pour une valeur totale de trente mille francs. Les premières recherches apprirent que la bonne, qui avait été engagée sous le nom de Marie Boulbeut, s'était appropriée les papiers d'une ouvrière qu'elle avait connue dans un bureau de placement et dont elle avait exploité le nom.

On croit que cette femme appartient à une bande parfaitement organisée et qui s'est déjà signalée par des faits similaires.

M. Montalant, commissaire de police a ouvert une enquête.

## Les Licences des Débitants

Un point particulièrement intéressant de la nouvelle loi sur le régime des boissons, qui est entrée en vigueur à la date du premier janvier dernier, c'est celui qui regarde les licences des débitants et nous croyons devoir en préciser les détails.

Ces licences constituent désormais un droit variant suivant la population des localités et suivant la classe dans laquelle les assujettis sont rangés au point de vue de l'imposition à la patente. C'est ce point qu'il importe de préciser.

Les débitants de boissons sont rangés en huit classes dans le tableau A des patentes. La nouvelle loi pour l'application des droits de licence les divise en cinq catégories ci-après : 1re, 2e, et 3e classe, 5e classe, 7e et 8e classes.

***

Voici comment les redevables sont rangés dans ces diverses catégories :

1re, 2e et 3e classes. — Marchands en gros de vins vendant principalement par pièces ou paniers, soit aux marchands en détail, soit aux cabaretiers, soit aux consommateurs. — Marchands en gros de cidres ou de bières vendant principalement par pièces ou quantités supérieures, soit aux marchands en détail, soit aux cabaretiers, soit aux consommateurs, — Cafés-chantant, café-concert, café-spectacle, — Entrepositaires de bières. — Limonadiers-glaciers. — Maîtres d'hôtel.

Pour les redevables de cette catégorie, les droits de licence seront respectivement et par trimestre de :

18.75 dans les communes de 500 habitants et au-dessous ; 25.00 de 501 à 1.000 habitants ; 45.000 de 1.001 à 10.000 habitants ; 60.00 de 10.001 à 20.000 habitants ; 75.000 de 20.001 à 50.000 habitants ; 90.000 de 50.001 à 100.000 habitants ; et 112.50 de 100.001 habitants et au-dessus.

4e classe. — Sont rangés dans la 4e classe les débitants au détail vendant habituellement, pour être consommés hors de chez eux des vins ou bières au panier ou à la bouteille. — Cafetiers-limonadiers non glaciers.

Les nouveaux droits de licence sont, en tenant compte de l'échelle des populations, indiquée ci-dessus et en commençant par les localités les moins peuplées, de 11 francs 25 jusqu'à 500 habitants, de 15 francs jusqu'à 1.000 habitants ; de 17 francs 50 jusqu'à 2.000 habitants ; de 26 francs 25 jusqu'à 10.000, de 35 francs jusqu'à 20.000 habitants ; de 43 francs 75 jusqu'à 50.000 habitants ; de 52 francs 50 jusqu'à 100.000 habitants ; de 65 francs au-delà.

5e classe. — Elle est composée des débitants on détail donnant à boire chez eux, et tenant un billard, aubergistes. Les droits sont de 6 francs 25 jusqu'à 500 habitants ; de 7 francs jusqu'à 1.000 habitants ; de 8 francs 75 jusqu'à 4.000 habitants ; de 12 francs 50 jusqu'à 10.000 habitants ; de 17 francs 50 jusqu'à 20.000 habitants ; de 21 francs 25 jusqu'à 50.000 ; de 26 francs 25 jusqu'à 100.000 et de 31 francs 25 au-delà.

7e et 8e classes. — Débitant au petit détail qui vend au pot et à la bouteille et ne donne pas à boire chez lui. — Marchand sans échoppe. — Les droits sont de 5 francs jusqu'à 500 habitants, 6 francs jusqu'à 1.000 habitants ; 7 francs 50 jusqu'à 4.000 habitants ; 11 francs 25 jusqu'au 10.000 habitants ; 15 francs jusqu'à 20.000 habitants ; 18 francs 75 jusqu'à 50.000 ; 21 francs 25 jusqu'à 100.000 habitants et 25 francs au-delà.

A titre d'indication, rappelons que pour les débitants de boissons, la licence par trimestre était ainsi fixée : 3 francs dans les communes au-dessous de 4.000 habitants ; 4 francs dans les communes de 4.000 à 6.000 habitants ; 5 francs dans les communes de 6.000 à 10.000 habitants ; 6 francs dans les communes de 10.000 à 15.000 habitants ; 7 francs dans les communes de 15.000 à 20.000 habitants ; 8 francs dans les communes de 20.000 à 30.000 habitants ; 9 francs dans les communes de 30.000 à 50.000 habitants ; 10 francs dans celles de 50.000 habitants et au-delà, Paris excepté.

Les intéressés pourront se rendre compte aisément, avec les renseignements que nous avons fournis, quelle est l'augmentation qu'ils doivent supporter.

Notons enfin, que dans les communes de 4.000 habitants, les débitants établis hors de l'agglomération seront imposés au tarif applicable à la population non agglomérée.

Les débitants extraordinaires ou forains paieront le droit applicable aux communes de 500 habitants et au-dessous.

## UNION SOCIALE & PATRIOTIQUE

AVIS. — La période d'inscription sur les listes électorales est ouverte depuis le 2 janvier et sera close le 4 février prochain à minuit. Ces inscriptions se font à la Mairie, bureau des élections, (entrée rue Neuve, n. 3), tous les jours de 9 heures à midi et de 2 heures à 6 heures du soir.

L'« Union Sociale et Patriotique » invite ses amis à faire connaître au siège de l'association, café Pandore, 28, rue Pauvrée, les noms des personnes de leur connaissance en droit de se faire inscrire sur les listes électorales et qu'ont jusqu'ici négligé cette formalité.

N.-B. — Le secrétariat de l'« Union Sociale et Patriotique » est ouvert tous les jours de huit heures à midi et de deux heures à sept heures du soir. (Le dimanche de neuf heures à midi.)


### AVIS IMPORTANT

*Les consommateurs de savons du Congo sont priés de considérer comme faux tous les savons de cette marque qui seraient offerts au dessous de 0 fr. 80 le pain et de 1 fr. 75 la boîte de 3. A des prix inférieurs à ceux-là, le détaillant vend à perte, ou est obligé de fournir une contrefaçon.*

**Victor Vaissier, Hors Concours, Membre du Jury, en 1900.**

**SAVON PARIS-MÉNAGE**
**pour le linge et pour les laines**
Exiger rigoureusement le titre


# Chronique Locale

## ROUBAIX

### NOUVEAUX EXPLOITS DE CAMBRIOLEURS

#### Un vol d'obligations rue du Marquisat
#### Une tentative rue Sébastopol

Voilà une rubrique qui revient trop souvent, hélas dans nos colonnes. Dimanche encore, les chevaliers de la pince et sans signalés par les deux nouveaux exploits que nous allons narrer.

#### RUE DU MARQUISAT
#### 2,000 francs d'obligations volés

La victime des cambrioleurs est un employé des tramways, M. François Cacheux, âgé de 39 ans, qui demeure rue du Marquisat, 8, avec sa femme et sa belle-mère, Mme Vve Liéderman.

Notons d'abord que la maison habitée par M. Cacheux est située à l'angle de la rue du Marquisat et de la cour Couthier et qu'elle possède deux entrées, l'une sur la rue, l'autre sur la cour.

Dimanche après-midi, vers trois heures, M. Cacheux quitta sa demeure, pour aller, en compagnie de sa famille, rendre visite à sa belle-sœur, qui demeure rue Thiers.

Quand M. Cacheux revint chez lui vers dix heures il ne put ouvrir la porte de la rue du Marquisat. Ayant ses intrigué, il se rendit dans la cour Couthier et la trouva ouverte la seconde porte d'entrée de son habitation. Plus de doute, la maison avait reçu, pendant l'absence des habitants, la visite d'audacieux malfaiteurs.

On en eut vite la preuve. Au rez-de-chaussée, tout était pêle-mêle dans la cuisine. Une lampe allumée par les malandrins brillait encore. Le tiroir de l'armoire, dans lequel était renfermé l'argent du ménage, avait subi des pesées, mais en vain.

A l'étage, la chambre de M. et Mme Cacheux avait été fouillée de fond en comble : les literies gisaient sur le plancher et les meubles avaient été fracturés. Sans doute que les malfaiteurs n'y avaient rien trouvé à leur convenance, car rien n'avait été enlevé.

Il n'en était pas de même dans la chambre de Mme Vve Liederman. Les voleurs avaient pu trouver dans le tiroir de la table deux clefs qui leur avaient donné accès à un petit trésor. C'était la clef d'une armoire et celle d'un coffre en bois qui y était renfermé. Dans le coffre se trouvaient des liasses d'obligations au porteur du Crédit Foncier d'une valeur nominale de 500 francs : l'une en contenait sept et appartenait à Mme Liederman, et l'autre en comptait 4 appartenant à M. et Mme Cacheux.

Fait étange et qu'explique seulement la précipitation des malfaiteurs : seule la liasse de 4 obligations avait été volée.

Les voleurs n'avaient pour objectif que les valeurs, car ils n'ont rien pris d'autre. On croit qu'ils connaissaient les habitudes des gens de la maison, c'est ainsi qu'ils ont été chercher dans une boîte située dans la cage d'escalier de la cave des allumettes pour s'éclairer et qu'ils ont trouvé sans difficultés les clefs de l'armoire et du coffre aux valeurs.

Faisons remarquer enfin que les malandrins avaient placé une clef dans la serrure de la porte donnant sur la rue du Marquisat, de façon à ne pas être inquiétés de ce côté.

Aussitôt après avoir fait ces pénibles constatations, M. Cacheux est allé informer M. Lecomte, commissaire de police du deuxième arrondissement, qui était justement de permanence. Il était environ minuit.

Le magistrat s'est rendu aussitôt rue du Marquisat où il a interrogé longuement les victimes de cet audacieux coup de main. Celles-ci lui ont fait part des soupçons qu'elles portaient sur certaines personnes. Sans désemparer, M. Lecomte a opéré plusieurs perquisitions, au cours desquelles il n'a rien trouvé qui pût faire avancer d'un pas son enquête ; trois individus soupçonnés ont pu fournir un alibi.

Lundi, à la première heure, le Parquet a été avisé et a reçu les numéros des obligations volées qu'il a lancées dans toutes les directions pour frapper les valeurs d'opposition. Voici ces numéros : 1.370.862 ; 1.370.863 ; 1.607.915 ; 977.236.

#### RUE SÉBASTOPOL
#### Les voleurs mis en fuite

Un autre exploit a été commis, quelques heures plus tard, rue de Sébastopol, mais, cette fois, sans succès.

Il était environ minuit lorsque le magasinier de la maison de tissus de M. Henri Sellier, rue de Sébastopol, 12, fut tout à coup réveillé par un bruit sur la nature duquel il ne put d'abord se rendre un compte exact. Levé aussitôt, l'employé, M. Henri Bouvry, se rendit dans le couloir de la maison de commerce.

De cet endroit, il entendit très distinctement un bruit d'outil grinçant contre la porte de la rue. Immédiatement il l'ouvrit et aperçut deux individus qui prenaient la fuite à toutes jambes, dans la direction de la place du Trichon. M. Henri Bouvry se mit à la poursuite des deux malandrins, mais bientôt il dut renoncer à cette chasse à l'homme, les individus étant parvenus à le dépister.

Les agents de police Lorthiois et Huysman, avertis, ont fait dans le quartier une battue qui ne les a pas mis sur la trace des coupables. Toutefois, ils ont trouvé, rue de Crouy, un trousseau de 22 clefs, ainsi que deux bougies et un tranchet de cordonnier, qu'avaient abandonnés les malfaiteurs.

Ces derniers avaient tenté de fracturer la porte de la maison de M. Henri Sellier en sciant le bois qui se trouve près de la serrure.

Une enquête a été ouverte par M. Lecomte, commissaire de police de la rue des Arts.

**La grave affaire de faux en écritures.** — M. Delalé, le juge d'instruction qui est chargé d'instruire la grave affaire de faux en écritures commerciales dans laquelle sont inculpés les deux frères Desmet, a remis, lundi matin, en liberté provisoire, M. Aimé Desmet. On se rappelle que ce dernier avait déclaré avoir simplement porté à l'escompte les traites fausses signées par son frère aîné, Auguste. Ce dernier a avoué que les faux commis par lui s'élevaient à une valeur de 100.000 francs.

**LA STATISTIQUE RELIGIEUSE DE 1900.** — Voici pour l'année 1900, la statistique religieuse des diverses paroisses de Roubaix :

A Saint-Martin, il y a eu : 279 baptêmes, 155 mariages et 219 enterrements ; le nombre des communions a été de 140.975.

A Notre-Dame, on a compté 705 baptêmes, 150 mariages et 783 enterrements ; le nombre des communions a été de 68.400.

A Saint-Jean-Baptiste : 191 baptêmes, 48 mariages, 128 enterrements et 17.000 communions. (La population de cette paroisse est de 5.200.

A Sainte-Elisabeth : 393 baptêmes, 202 mariages, 384 enterrements et 63.000 communions.

A Saint-Sépulcre : 366 baptêmes, 443 mariages, 236 enterrements et environ 67.000 communions.

Dans la nouvelle paroisse Saint-Antoine de Padoue il y a eu depuis le 22 juillet, date d'ouverture : 41 baptêmes, 20 mariages, 18 enterrements et 4.166 communions. (La population de cette paroisse est de 4.300 âmes.)

(A suivre)

**MORT D'UNE RELIGIEUSE.** — Nous apprenons avec un vif regret la mort de sœur Angèle de Sainte-Thérèse, religieuse de chœur du Tiers-Ordre régulier de Notre-Dame du Mont-Carmel, décédée lundi au monastère de la rue Saint-Cyriaque. Elle était dans la 56e année de son âge et la 35e de religion. Ses funérailles auront lieu, jeudi à huit heures, dans la chapelle de la communauté et à 9 heures et demie à Saint-Martin.

UNE MESSE sera célébrée, dimanche prochain, à huit heures, dans la chapelle du Collège, à l'intention de M. Edmond Delattre, membre de l'Association des Anciens Elèves de l'établissement, décédé le 12 décembre dernier.

**UNE LETTRE DU PRÉSIDENT KRUGER A LA SOCIÉTÉ DU « TIR NATIONAL ».** — Lors de l'arrivée triomphale en France du vaillant chef des Boers, nos tireurs roubaisiens députèrent de lui adresser un télégramme de bienvenue et de cordiale sympathie.

M. Alphonse Gahyde, président du « Tir National de Roubaix » vient de recevoir du noble vieillard, actuellement en Hollande, la réponse suivante :

« Monsieur le Président
de la société « Le Tir National de Roubaix ».

» Je vous remercie du témoignage de sympathie cordiale que vous m'avez donné. Ces marques chaleureuses d'intérêt me sont particulièrement précieuses. Elles me réconfortent ainsi que mon peuple dans la lutte sanglante que nous soutenons au nom du droit et de l'humanité.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de mes sentiments distingués.

» Le Président de la République Sud-Africaine,
» P. H. KRUGER. »

» P. S. — Veuillez être mon interprète auprès des membres de votre société. »

**LES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION DES TRAMWAYS PENDANT LE 1er SEMESTRE DE L'ANNÉE 1900.** — Voici quels ont été, pour le 1er semestre de l'année 1900, les résultats de l'exploitation de la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing :

Longueur réellement construite au 30 juin, 28 kilomètres ; longueur moyenne exploitée pendant la même période, 30 kilomètres ; dépenses d'établissement au 30 juin, 3.721.295 francs ; recettes, 528.249 fr. ; dépenses, 273.734 fr. ; produit net, 259.515 fr. ; recettes par kilomètre, 17.608 fr. ; dépenses par kilomètre, 9.258 ; produit net, 8,350 fr. ; rapport des dépenses des recettes, 53 pour cent ; recettes par jour-kilomètre, 97 fr.

Pendant la même période de l'année 1899, les recettes ont été les suivantes : la longueur du réseau étant la même, les dépenses d'établissement étaient au 30 juin de 3.746.015 fr. ; les recettes ont été de 497.783 ; les dépenses de 262.910 ; d'où un produit net de 234.873 ; recettes par kilomètre, 16.593 fr. ; dépenses, 8.764 fr. ; produit net, 7.829 fr. ; rapport des dépenses aux recettes, 53 pour cent ; recettes par jour-kilomètre, 92 fr.

**PREMIERE NEIGE.** — La neige a fait son apparition lundi matin, à la première heure ; elle est tombée en flocons serrés qui ont eu bientôt fait de recouvrir d'un blanc manteau les toitures et les rues. Cette première neige a eu pour effet de radoucir un peu la température.

**L'AFFAIRE DE MŒURS DE LA RUE DE TUNIS.** — En vertu d'un mandat de dépôt délivré par M. Prud'homme, juge d'instruction, la victime des manœuvres abortives de la rue de Tunis, Marie Ménard, qui était en traitement à l'Hôtel-Dieu, depuis le 11 octobre de l'année dernière, a été conduite, lundi matin, à Lille, par l'agent de sûreté Labbe, et écrouée à la maison d'arrêt.

**UN JEUNE HOMME BLESSE PAR UNE ARME A FEU.** — Dans la matinée de lundi vers neuf heures, M. Fernand Dutoit, sellier, âgé de 18 ans, qui demeure avec ses parents rue de Lannoy, 283, voulant achever de tuer un lapin qui avait, sans doute, la vie dure, arma son révolver, une arme du calibre de 6 millimètres.

Mais tandis qu'il manipulait le révolver, le coup partit et la balle vint atteindre le jeune homme à la main gauche qui fut percée.

M. le docteur Dubar, appelé aussitôt, a extrait la balle qui était restée dans les chairs. La guérison

# DERNIÈRE HEURE

## 3e ÉDITION (De nos correspondants et par fil spécial.) 3e ÉDITION

### LE PROJET DE LOI SUR LES ASSOCIATIONS
### LES EXIGENCES DES SOCIALISTES

Paris, 7 janvier. — Nous vous avons fait part, déjà, des tiraillements qui s'étaient manifestés dans l'assemblée des délégués des groupes ministériels, entre ces délégués et le gouvernement, au sujet du projet sur les associations. Les socialistes élèvent, tous les jours, de nouvelles prétentions, et le gouvernement a peine à les satisfaire. De nouvelles réunions doivent avoir lieu ces jours-ci pour amener une entente. Le bruit court que la Chambre, le bureau définitif une fois constitué, pourrait bien s'ajourner à jeudi, pour donner, à cette entente, le temps de s'établir.

### LA DESAFFECTATION DES SEMINAIRES

Paris, 7 janvier. — Le « Petit Sou » avait annoncé que le gouvernement venait de prendre la décision de faire rentrer l'Etat en possession de ses immeubles qui avaient été jusqu'aujourd'hui mis à la disposition des évêchés pour servir de séminaires et que, déjà, l'ancienne abbaye de Luxeuil, dans la Haute-Saône, venait d'être désaffectée. On confirme de Luxeuil, ce nouvel acte de guerre qui a produit, dans la population, la plus grande émotion. Le petit séminaire de Luxeuil est l'établissement le plus considérable et le plus florissant du diocèse pour le recrutement du clergé.

### M. L'ABBE LIARD

Montélimar, 7 janvier. — L'abbé Liard, curé de Châteauneuf, de Mazenc, a comparu devant le tribunal de Montélimar. On se rappelle qu'il était accusé d'avoir prononcé en chaire, des paroles injurieuses pour le gouvernement.

Or, il a été prouvé que les personnes qui prétendaient avoir entendu les paroles incriminées étaient absentes de la commune, le jour où M. l'abbé Liard avait prêché.

Malgré cela, M. l'abbé Liard a été condamné à cent francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

### LES SOLDATS ET LES EXAMENS

Paris, 7 janvier. — Une circulaire du Ministre de la guerre prescrit qu'à l'avenir, les jeunes soldats ne peuvent être admis, après leur incorporation, au bénéfice de l'article 23 de la loi du 15 juillet 1889, c'est-à-dire prendre part aux examens dans les écoles visées par ledit article (agriculture, commerce, institut agronomique).

### L'ECHOUAGE DU « RUSSIA »
### A MARSEILLE

Marseille, 7 janvier. — A cinq heures du soir, la situation du « Russia », des Messageries maritimes, ayant à bord une centaine de passagers, qui s'est échoué à Pairman, était assez mauvaise, à cause de l'état de la mer. Le canot de sauvetage du « Grau-du-Roi » n'a pu lui porter secours, et les vapeurs expédiés sur les lieux, n'ont pu l'approcher. La situation est critique pour le navire, mais il n'y a aucune inquiétude à avoir à l'égard des passagers et du personnel.

### ARRESTATION DE FAUX MONNAYEURS
### A BORDEAUX

Bordeaux, 7 janvier. — Trois faux monnayeurs qui fabriquaient des pièces de cinq francs et de deux francs, à l'effigie de la « Semeuse » ont été arrêtés aujourd'hui. Il paraît qu'ils sont parvenus à faire passer des pièces fausses, même à la succursale de la Banque de France. Les pièces fausses sont en argent et les faux monnayeurs se sont contentés de la différence entre la valeur nominale et la valeur nominative de la pièce. Deux des faux monnayeurs sont d'origine espagnole, et le troisième est un petit industriel de Bordeaux.

### LE FAUX BRUIT DU PROJET D'ANNEXION DE LA BELGIQUE

Paris, 7 janvier. — La « Libre Parole » de demain dit, au sujet du bruit, lancé par un journal belge, que la France caresserait le projet d'annexer la Belgique :

« Nous ne sommes pas surpris que ces informations soient mises en circulation ; elles font partie d'un plan d'ensemble d'une campagne qui a, pour objectif, notre isolement total.

» Tous ces racontars ont évidemment la même origine que les bruits de retraite de l'ambassadeur de Russie, et tous les bruits de nature à nous brouiller avec tout le monde, à créer, autour de cette pestiférée, qu'est la France, un cordon d'isolement. »

### LES ELECTIONS EN AUTRICHE

Vienne, 7 janvier. — La note caractéristique des élections est un amoindrissement considérable des socialistes internationaux.

Leur principal domaine était la Bohème. Or sur 7 mandats, ils n'en gardent qu'un. En Moravie, ils en perdent un sur trois. A Vienne ils gardent deux mandats mais c'est grâce à l'appoint des voix que leur ont données les juifs pour faire échec aux candidats antisémites. Ce n'est donc pas un succès. En somme, ils avaient 14 députés ; ils n'en ont plus que 10.

Une dépêche erronée des agences avait annoncé l'échec du docteur Lueger, le chef antisémite, bourgmestre de Vienne, aux élections législatives, c'est le contraire qui est la vérité ; le docteur Lueger a été réélu avec 2.000 voix de majorité.

### SUICIDE D'UN ANCIEN MINISTRE AUTRICHIEN

Vienne, 7 janvier. — L'ancien ministre du commerce et commissaire en chef de la section hongroise de l'Exposition de Paris, M. Bela Lukacs, qui souffrait d'une grave maladie nerveuse, s'est suicidé aujourd'hui, en se jetant dans le Danube.

### LE FROID ET LA NEIGE
### A PARIS

Paris, 7 novembre. — De 5 heures à 7 heures, ce soir, la neige est tombée dans Paris, très dense, et a entraîné immédiatement des troubles dans la circulation et, sur divers points, des accidents assez sérieux. Sur les boulevards et dans les principales artères, sur les places surtout et aux carrefours, stationnant de nombreuses voitures, omnibus, etc, qui n'ont pu continuer leur route.

Beaucoup de chevaux se sont abattus : la plupart des autres ont été dételés et conduits, à la main, à l'écurie. Les voitures des postes elles-mêmes n'ont pu gagner les gares aux heures réglementaires ; beaucoup de courriers seront manqués. Seuls, les automobiles et les bicyclettes continuent leur marche. L'administration, cependant prévenue, ne prendra que bien tardivement les mesures d'usage. On prévoit, pour cette nuit, un fort verglas, qui accroîtra encore les difficultés de la circulation même pour les piétons.

### DANS LES DÉPARTEMENTS

La neige tombe abondamment sur plusieurs points de la France. A Béziers, la circulation des trains est interrompue, et les communications avec les environs n'existent plus.

Le froid est très vif à Saint-Maixent, à Morlaix, où le thermomètre est descendu cette nuit à neuf degrés.

A Bourges, un cultivateur est mort d'une congestion sur la grande route.

### LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

#### LE SUCCES BOER DE LINDLEY

Londres, 7 janvier. — Voici le texte exact de la dépêche de lord Kitchener :

« Résidence Prétoria, 6 janvier, 5 heures 30 soir. — Babington a attaqué hier les commandos de Delarey et de Steenkany, à Naauwport. L'ennemi a été obligé de se retirer au nord-ouest. Je n'ai pas encore reçu la liste des pertes, mais on les annonce légères. Un docteur boer avoue vingt morts et blessés. Le commandant Duprecz a été fait prisonnier.

» D'après les rapports de blessés arrivés à Heilbronn, il semble qu'un détachement, fort de cent vingt hommes, appartenant aux forces du général Knox, est venu en contact avec une force boer, supérieure en nombre, près de Lindley.

» J'ai le regret d'annoncer que le lieutenant colonel Laing, et deux officiers ont été tués, ainsi que quinze hommes ; deux officiers et vingt-sept hommes blessés. Je n'ai reçu aucun détail du général Knox au sujet de cet engagement. »

#### UNE COLONNE ANGLAISE DECIMEE

Londres, 7 janvier. — Les journaux publient des extraits d'une lettre d'un yeomen qui faisait partie de la fameuse colonne du général Carrington qui fut autorisée par les Portugais à débarquer à Beira pour aller ensuite prendre à revers les Boers au Transvaal et sur le sort de laquelle on n'a jamais pu obtenir des renseignements précis. D'après certains passages de cette lettre, on peut croire que ce corps expéditionnaire, composé de plusieurs milliers d'Australiens et de Yeomen s'est fondu au soleil africain, décimé par les fièvres et le manque de vivres.

L'auteur de cette lettre se plaint qu'on ait mis les soldats à la demi-ration, et qu'on parle de diminuer encore cette maigre pitance.

Après une quinzaine de ce traitement, dit-il, nous commençâmes à grogner et l'on nous amena à Tuli sous prétexte de nous ravitailler. Mais là, nous sommes tombés presque tous malades de ces terribles fièvres que dégagent les marais, et c'est de mon lit d'hôpital que je vous écris ces lignes.

On nous a « mis dedans » et s'engager c'est s'exposer à mourir de faim et à être conduit à la mort par des inapables.

N. B. — On annonçait il y a deux jours, qu'une grave émeute avait éclaté parmi les Abyssins et Somalis engagés par Cécil Rhodes, pour aller par Beira travailler, enchaînés, aux ruines de la Rhodésia.

## LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

### UNE REVISION DES TRAITES DE COMMERCE

Shanghaï, 7 janvier. — Un télégramme de Pékin dit que le nouveau ministre d'Angleterre, sir E. Satow, a proposé une révision des traités de commerce existants, portant sur les points suivants : 1. Liberté pour tous les navires cabotteurs ; 2. liberté pour tous les navires de commerce naviguant dans les eaux intérieures, et spécialement sur le Yang-Tsé ; 3. l'autorisation d'importer du sel étranger ; 4. l'établissement de prescriptions pour encourager les Chinois à placer des capitaux dans les entreprises étrangères ; 5. mesures à prendre pour augmenter les importations et les exportations de la Chine ; 6. protection des marques de fabrique ; 7. protection des ports affrétés.

On ajoute que les puissances n'ont pas accepté ces propositions, et qu'elles en ont ajourné la discussion jusqu'à ce que les articles principaux de la note aient été acceptés.

## Dernières nouvelles régionales

**UN ACCIDENT MORTEL A BRUAY.** — Un ouvrier charpentier, Louis Cougnet, 59 ans, était occupé à guider une pièce de bois sur une scie circulaire lorsqu'un copeau, lancé violemment, lui creva l'œil temporal, mettant la cervelle à nu.

Trois heures plus tard, le malheureux charpentier mourait à l'hôpital où on l'avait transporté. Il était père de quatre enfants.

**LA TRIPLE TENTATIVE D'ASSASSINAT DE VENDEVILLE. — DESCENTE DU PARQUET.** — Mardi après-midi, M. Prud'homme, juge d'instruction, accompagné de son greffier, s'est rendu, en voiture, à Vendeville, où, après avoir fait le constat des lieux, il a interrogé longuement les trois victimes et de nombreux témoins. Un mandat d'amener a été aussitôt signé, et le signalement de l'assassin envoyé dans toutes les directions. A six heures et demie, le Parquet quittait Vendeville, pour rentrer à Lille.

### COTONS AMERICAINS

New-York, 7 janvier. — Ouverture soutenue. — Hausse de 8 points sur janvier et de 7 points sur mai.

New-York, lundi 7 janvier 1901.

**Cours de clôture**

| TERME | NEW-YORK | | NEW-ORLÉANS | |
|---|---|---|---|---|
| | ce jour | précédente | ce jour | précédente |
| Janvier...1901 | 9.85 | 9.92 | 9.54 | 9.32 |
| Février..... | 9.62 | 9.64 | 9.31 | 9.49 |
| Mars..... | 9.58 | 9.60 | 9.50 | 9.48 |
| Avril..... | 9.55 | 9.56 | 9.49 | 9.47 |
| Mai..... | 9.55 | 9.56 | 9.48 | 9.47 |
| Juin..... | 9.52 | 9.53 | 9.47 | 9.46 |
| Juillet..... | 9.48 | 9.49 | 9.46 | 9.44 |
| Août..... | 9.49 | 9.20 | 9.00 | 9.00 |
| Septembre.... | 8.66 | 8.67 | 8.45 | 8.38 |
| Octobre..... | 8.27 | 8.27 | 8.03 | 8.00 |
| Novembre.... | — | — | — | — |
| Décembre.... | — | — | — | — |

| RECETTES | CE JOUR | LA VEILLE |
|---|---|---|
| Ports des Etats-Unis... | 16.000 balles | 21.000 balles. |
| de l'intérieur.... | 13.000 » | 16.000 » |

### Bulletin météorologique

ROUBAIX, lundi 7 janvier 1901.

2 heures soir, 4° au-dessous de zéro. — 768, variable.
5 heures soir, 5° au-dessous de zéro. — 768, variable.
9 heures soir, 6° au-dessous de zéro. — 768, variable.

Mardi 8 janvier 1901.

Minuit, 6° 1/2 au-dessous de zéro. — 768, variable.
2 heures matin, 7° au-dessous de zéro. — 768, variable.

CONDITION PUBLIQUE DES LAINES, SOIES ET COTONS DE FOURMIES. — Relevés mensuels comparatifs :

Mouvement du mois de décembre 1899. — 1.393 colis de laine peignée, 161.996 kil. 80 ; 2.896 colis de laine filée, 405.121 kil. 30. — Total, 4.289 colis pesant ensemble 506.158 kil. 10. — Titrages, 1.469 opérations.

Mouvement du mois de décembre 1900. — 2.978 colis de laine peignée, 337.302 kil. ; 2.822 colis de laine filée, 403.601 kil. 80. — Total, 5.800 colis pesant ensemble, 740.903 kil. 80. — Titrages, 1.6p0 opérations.

Le Directeur : Ed. GRIDAINE.

RELEVE COMPARATIF MENSUEL DES OPERATIONS DU CONDITIONNEMENT :

| | Laine peignée — Décembre | | Laine filée | |
|---|---|---|---|---|
| | 1899 | 1900 | 1899 | 1900 |
| Roubaix ... | 2.192.952 | 2.668.157 | 532.201 | 495.045 |
| Reims ..... | 433.727 | 253.025 | 78.055 | 28.544 |
| Tourcoing .. | 2.700.941 | 2.312.574 | 200.049 | 481.944 |
| Amiens ..... | 42.111 | 34.435 | 70.186 | 40.432 |
| Fourmies ... | 161.627 | 337.302 | 405.121 | 408.602 |
| Totaux ... | 5.530.769 | 5.821.443 | 1.494.611 | 1.403.967 |